

ARRÊTÉ PORTANT DÉCISIONS D'IMPLANTATIONS  
ET DE RETRAITS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE  
POUR LA RENTRÉE 2025-2026

VU l'article L 211-1 du Code de l'éducation

VU l'article L 211-8 du Code de l'éducation

VU l'article D 211-9 du Code de l'éducation

VU la circulaire ministérielle n° 2003-104 du 3 juillet 2003

VU l'avis du Comité social d'administration spécial départemental du 24 février 2025

VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale du 10 mars 2025

VU l'avis du Comité social d'administration spécial départemental du 11 juin 2025

VU l'avis du Comité départemental de l'Education nationale du 2 juillet 2025

Monsieur le recteur de la région académique Grand Est,  
Recteur de l'académie de NANCY-METZ  
Chancelier des universités

ARRÊTE

**ADDITIF N° 1 A L'ARRETE DE CARTE SCOLAIRE EN DATE DU 11 MARS 2025**

**Article 1 – Sont mises en œuvre, à compter de la rentrée 2025-2026, les mesures suivantes :**

**1 - Opérations de gestion du BOP 140**

**1.1 Implantations de postes d'enseignants en classe**

<b>A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES</b>			
<b>COMMUNE</b>	<b>ECOLE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
BATILLY	FRANCOIS GUIZOT	1	

<b>A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES [SUITE]</b>			
<b>COMMUNE</b>	<b>ECOLE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
CONFLANS-EN-JARNISY	JACQUES PREVERT	1	
NEUVES-MAISONS	LEON BLUM	1	
VALLEROY	EMILE DUHAMEL	1	

<b>B – EN REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX DISPERSES</b>			
<b>COMMUNE</b>	<b>ECOLE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
CEINTREY / VOINEMONT		1	
FILLIERES / VILLE-AU-MONTOIS		1	Implantation du poste à VILLE-AU-MONTOIS.

## 1.2 Retraits de postes d'enseignants en classe

<b>A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES</b>			
<b>COMMUNE</b>	<b>ECOLE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
MOUTIERS	JOLIOT CURIE	1	Annulation de l'implantation de poste actée par arrêté de carte scolaire du 11 mars 2025.
NANCY	MONTET	1	Annulation de l'implantation de poste actée par arrêté de carte scolaire du 11 mars 2025.

<b>B – EN REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX DISPERSES</b>		
FLAINVAL - ANTHELUPT HUDIVILLER - VITRIMONT	Le retrait se fera dans la commune de FLAINVAL (fermeture de l'école).	Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 11 mars 2025. <u>Confirmation du lieu de retrait de poste.</u>
MARON – SEXEY-AUX-FORGES	Le retrait se fera dans la commune de SEXEY-AUX - FORGES.	Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 11 mars 2025. <u>Confirmation du lieu de retrait de poste.</u>

<b>B – EN REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX DISPERSÉS [SUITE]</b>		
VIVIERS-SUR-CHIERS (3 écoles)	Le retrait se fera à l'école du « centre » (fermeture de l'école).	Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 11 mars 2025. <u>Confirmation du lieu de retrait de poste.</u>
CROISMARE - MARAINVILLER	Le retrait se fera à l'école de CROISMARE.	Retrait de poste déjà acté dans l'arrêté initial du 11 mars 2025. <u>Confirmation du lieu de retrait de poste.</u>

### 1.3 Les moyens spécifiques - dispositifs – postes dédiés aux élèves à besoins particuliers

<b>A - IMPLANTATIONS DE POSTES SPECIALISEES POUR LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS ET/OU POUR L'APPUI AUX CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES</b>			
<b>LIEU - ÉCOLE OU SERVICE</b>	<b>POSTE</b>	<b>NOMBRE DE POSTE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Lieu à définir	Poste dit « Pôle d'appui à la scolarité » (PAS).	1	Au total, deux postes créés pour la rentrée scolaire 2025/2026.
E.M.PU. GALILEE à ESSEY-LES-NANCY	Poste pour un dispositif dit « toute petite section » (TPS).	1	Dotation complémentaire
E.E.PU ALBERT IEHLEN à MONT-SAINT-MARTIN	Poste pour un dispositif dit « d'autorégulation » (DAR).	1	Dotation complémentaire
Lieu à définir	Poste de professeur ressource « trouble du neuro-développement » (TND).	1	Dotation complémentaire

### 1.4 – Les transferts et transformations de postes

- Transformation de trois postes d'enseignants « sans spécialité » en trois postes d'enseignants fléchés « anglais » à l'école élémentaire du PLACIEUX à VILLERS-LES-NANCY.

## **2 – Organisation du réseau scolaire public**

### **2.1 – Fermetures d'écoles - fusions - primarisations (actées par les municipalités après le CDEN du 10.03.2025)**

- Dans la circonscription scolaire de BLAINVILLE : fermeture de l'école élémentaire de FLAINVAL.
- Dans la circonscription scolaire de LONGWY 2 : fermeture de l'école élémentaire « du centre » de VIVIERS-SUR-CHIERS.
- Dans la circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS : primarisation de l'école maternelle *1,2,3 soleil* et de l'école élémentaire N. MANDELA à HAROUÉ.
- Dans la circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS : primarisation de l'école élémentaire de CEINTREY et de l'école maternelle de VOINEMONT (avec constitution du nouveau RPIC de CEINTREY en lieu et place du RIPD de CEINTREY-VOINEMONT).

### **3 – Autre :**

- Une dotation complémentaire de 1 emploi d'enseignant du premier degré, effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, est attribuée. Cette dotation a pour objet la création d'un poste pour le dispositif « Md3a » (*Moins de 3 ans*) implanté à l'école maternelle Galilée à ESSEY-LES-NANCY.
- Une dotation complémentaire de 1 emploi d'enseignant du premier degré, effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, est attribuée. Cette dotation a pour objet la création d'un poste dans le cadre du dispositif d'autorégulation (DAR) implanté à l'école élémentaire de MONT-ST-MARTIN.
- Une dotation complémentaire de 1 emploi d'enseignant du premier degré, effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, est attribuée. Cette dotation a pour objet la création d'un poste professeur ressource pour les troubles du neuro-développement (TND).

**Article 2 – Monsieur le Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Meurthe et Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.**

**Nancy, le 3 juillet 2025**

**POUR LE RECTEUR, ET PAR DELEGATION,  
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE  
L'EDUCATION NATIONALE DE  
MEURTHE ET MOSELLE**

*original signé*

**Emmanuel BOUREL**